

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2018 - 2019

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 14/11/2018

Présidence de : M. MEILLAUD Hervé

Quorum : 12

Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés : 7

ORDRE DU JOUR

Préambule : - Approbation du PV de la séance du 01/10/2018.

- Installation du nouveau conseil d'administration.

1 - Fonctionnement général :

1. Installation des diverses commissions 2018 2019.
2. Convention dans le cadre de l'Atelier Hand.

2 - Vie pédagogique et éducative :

1. Séjour en Espagne.

3 - Questions financières :

1. Budget 2019.
2. Délégation de signature du Conseil au Chef d'Etablissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.
3. Décisions Budgétaires Modificatives.

4 - Questions diverses

- 5 Annexes (nombre – titre) : Composition diverses commissions – Convention de mutualisation pour la gestion des payes – Séjour Espagne – Budget 2019 – DBM pour vote

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du 27 novembre 2018

Séance du Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. MEILLAUD Hervé	X						
	Provisseur ou principal adjoint								
	Gestionnaire	M. RODIER David	X						
	C.P.E.	Mme BILLEROT Lucile	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. MAZIN Jean-Claude			X				
		Mme VACHON Séverine		X					
	Groupement communes								
	Commune siège	Mme JANCHE Marylène	X						
Commune siège									
PERSONNALITE QUALIFIEE		Mme RAUTUREAU Jackie			X				
		M. LEMAIRE Jérôme			X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. DEVILLE Jean	X						
		Mme GENTET Julie			X	M. BREGEAS Arnaud	X		
		Mme LAMBERT Laure			X	M. BOSSEBOEUF Romain	X		
		Mme LEHEC Clémence	X						
		M. PAILLAT Simon	X						
		Mme MOLINARI Elise			X				
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme BEAUMONT Michelle	X						
	PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'Elèves	Mme MELIN Laurence	X					
M. BOIZART Loïc			X						
M. TRIBOT Michaël			X						
Mme GACHET Emilie			X						
Mme TACHERON Christelle					X				
M. MACQUIN Frédéric			X						

Elèves	Mlle DUBE Célia	X							
	Mlle BARILLOT Agathe	X							

Le quorum étant atteint, Monsieur Meillaud, Principal, en sa qualité de Président du conseil d'administration ouvre la séance à 17h32.

Madame Billerot, CPE, est désignée secrétaire de séance.

- Le procès-verbal de la séance du 01 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.
- Installation du nouveau conseil d'administration.

Le président présente les membres par collège et les félicite pour leur élection. Il rappelle que les certains membres élus suppléants sont traditionnellement présents lors de cette première séance mais qu'ils ne peuvent pas prendre part aux différents votes.

Monsieur Meillaud présente alors l'ordre du jour de la séance. Il informe les membres du retrait du point I.2. Convention dans le cadre de l'Atelier Hand. En effet, la convention n'est pas finalisée et sera donc proposée lors de la prochaine séance.

Il propose l'ajout d'un point I.2. « Convention de prestation de services pour la mutualisation de la gestion des payes des personnels employés par les EPLE adhérents » ainsi que d'un point III.4. « Utilisation d'une part du reliquat de la subvention accordée par la communauté de communes du mellois ».

Enfin, il précise que les représentants des parents lui ont fait part d'une liste de questions diverses.

Les membres du conseil adoptent l'ordre du jour.

I/ FONCTIONNEMENT GENERAL

I.1 – Installation des diverses commissions 2018 2019

Le président informe les membres du conseil que chaque collège a déjà procédé aux élections de ses représentants pour chacun des comités, conseils ou commissions. Dès lors, il rappelle brièvement les objectifs et la composition de chacun d'entre eux.

Les membres du CA adoptent-ils la composition des différents comités, conseils et commissions ?

Résultats du vote : Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité la composition des différents conseils, comités et commissions.

Acte n° 24

I.2 – Convention de prestation de services pour la mutualisation de la gestion des payes des personnels employés par les EPLE adhérents

Cette convention doit être signée entre le collège et le proviseur du lycée Genevoix de Bressuire, qui mutualise la gestion des payes des personnels employés par les EPLE du département. Cette convention prend effet à compter du 01 janvier prochain.

Les membres du conseil d'administration autorisent-ils Monsieur le principal à signer la convention de prestation de services pour la mutualisation de la gestion des payes des personnels employés par les EPLE adhérents ?

Résultats du vote : Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention.

Acte n° 23

II/ VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

II.1 – Séjour Espagne

Traditionnellement, le collège propose aux élèves hispanisants de 4^{ème} un séjour à Grenade, en Espagne. Ce séjour se déroulerait cette année du 11 au 17 mai 2019. En dehors de la pratique de la langue par une mise en immersion, les objectifs du séjour sont une ouverture culturelle, une sensibilisation de l'action de l'Homme sur son milieu.

Le président explique qu'il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur la participation des familles. En cas de vote positif, la décision d'organiser le séjour reviendra au chef d'établissement et dépendra du nombre d'élèves réellement intéressés. Pour l'instant 37 familles sur les 45 ont fait part de leur intérêt.

Madame Melin, représentante des parents d'élèves, demande si le taux d'encadrement augmentera si le nombre de participants est plus important. Monsieur Meillaud explique qu'on compte habituellement 1 accompagnateur pour 15 élèves. En fonction du nombre total de participants, celui des accompagnateurs sera ajusté.

Madame Mélouki, personnalité invitée, s'interroge sur la subvention du conseil départemental qu'elle juge insuffisante. Monsieur Rodier, gestionnaire précise que la subvention du conseil départemental n'est pas encore connue et que son montant doit permettre le financement de toutes les sorties sur l'année.

Madame Mélouki regrette que le séjour ne soit pas gratuit pour les familles en notant que cela va à l'encontre de la gratuité de l'Ecole. Le président lui rappelle que le séjour n'est pas obligatoire, puisqu'il compte au moins une nuitée. Dès lors, une participation des familles peut être demandée. Il précise aux membres du conseil que pour les élèves qui n'envisagent pas pour l'instant de partir, ce refus n'est pas lié à un problème financier mais un choix des élèves. Monsieur Rodier, gestionnaire, ajoute que quelques familles ont déposé un dossier de demande de fonds social. Enfin, Madame Billerot souhaite attirer l'attention des membres du conseil sur le don du FSE qui est d'autant plus conséquent que cette année, les élèves de 4^{ème} sont les moins impliqués dans le FSE. Elle espère que ce niveau participera aux actions menées par le FSE, notamment le loto.

Les membres du conseil d'administration acceptent-ils le principe de gratuité des accompagnateurs, le principe des dons et de les percevoir, et la participation des familles d'un montant de 345 euros ?

Résultats du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent la participation des familles à 345.00 euros.

Le principe de gratuité des accompagnateurs pour ce séjour est adopté par le conseil d'administration.

Acte n° 20

III/ QUESTIONS FINANCIERES

18h15 : Départ de Agathe Barillot et Célia Dubé.

Le nombre de votant est donc désormais de 15

III.1 – Budget 2019

Le président présente les grandes lignes du budget. La dotation globale de fonctionnement est en augmentation de 4.4% soit une hausse de 2550 euros. En parallèle, les prévisions de viabilisation pour l'année 2019, compte tenu des dépenses de l'année 2018 sont estimées à 2550 euros de plus que pour l'exercice précédent faisant passer la viabilisation à 55% du montant de la DGF. Malgré cette hausse, le budget a été élaboré de sorte que les crédits pédagogiques soient identiques à l'année passée.

Pour une explication plus technique et détaillée, le président donne la parole à Monsieur Rodier, adjoint gestionnaire.

Monsieur Bregeas, représentant des personnels, demande si l'augmentation du budget prévisionnel pour les commensaux indique une future augmentation du prix du repas ? Monsieur Rodier lui répond qu'il ne s'agit que de prendre en considération une augmentation du nombre de repas par les commensaux depuis la rentrée dernière. Ce nombre est très fluctuant d'une année sur l'autre en raison des temps partagés et des emplois du temps.

En marge du budget, Monsieur Tribot, représentant des parents, indique avoir connaissance d'un service civique qui sensibilise les élèves au tri sélectif. Il demande s'il est prévu qu'un bilan soit communiqué aux familles. En effet, outre l'impact environnemental, la diminution du gaspillage peut avoir une incidence sur le service restauration du budget. Monsieur Rodier précise qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, un bilan sera effectué en fin d'année scolaire. Les membres du conseil acceptent-ils le projet de budget 2019 ?

Résultats du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration adoptent le budget initial de l'exercice 2019.

Acte n° 21

III.2 – Délégation de signature du Conseil au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

En application de l'article R421-20 du code de l'éducation, les membres du conseil d'administration donnent-ils délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés 2018 qui d'une part, s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont d'autre part, l'incidence financière est annuelle et rentre dans le cadre de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif au marchés publics ?

Résultats du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration donnent délégation de signature au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Acte n° 22

III.3 – Décisions budgétaires modificatives

Monsieur Rodier présente une décision budgétaire modificative pour information aux membres du conseil d'administration.

Pour pouvoir honorer sans difficulté les dernières factures de l'année en gaz et en électricité, Monsieur Rodier présente une décision budgétaire modificative pour vote. Il précise qu'à priori, les crédits alloués au budget primitif devrait pouvoir couvrir les factures à venir, auquel cas, les montants présentés pour cette DBM retourneraient dans le fonds de roulement.

Les membres du conseil d'administration adoptent-ils la DBM d'un montant de 4000 euros présentée par Monsieur Rodier.

Résultats du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent le prélèvement sur le fonds de roulement de 4000 euros.

Acte n° 26

III.4 – Utilisation d'une partie du reliquat de la subvention accordée par la Communauté de communes du mellois

La communauté de communes avait accordée au collège une subvention dont le reliquat est à ce jour de 2825.95 euros. Monsieur Rodier propose que 463 euros de cette somme soit affectée pour financer le projet « le garçon à la valise » qui est organisée, dans le cadre d'une sortie obligatoire, le jeudi 29 novembre pour les élèves de 6^{ème}.

Les membres du conseil acceptent-ils d'utiliser la somme de 463 euros sur le reliquat de 2825.95 euros de la subvention accordée par la Communauté de communes du mellois ?

Résultats du vote : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent l'utilisation d'un montant de 463 euros sur le reliquat de 2825.95 euros de la subvention accordée par la Communauté de Communes du Mellois.

Acte n° 25

IV/ QUESTIONS DIVERSES

Les représentants des parents d'élèves ont transmis une liste de plusieurs questions au président :

1/ Serait-il possible que les parents soient informés plus tôt des sorties pédagogiques de leurs enfants, des absences prévues des enseignants (formations, sorties pédagogiques). Les parents regrettent le manque de remplacement lors de ces absences prévues. Les heures de cours peuvent – elles être remplacées ?

Concernant les sorties pédagogiques, le président confirme que le collège a effectivement connu quelques ratées depuis la rentrée. Il l'explique par le fait de mise en œuvre de nouvelles procédures qui sont toujours en période de calage (Qui fait quoi ? Quand ?...). Cependant, pour les sorties à venir (« Hors les murs » avec une classe de 3^{ème}, « Le garçon à la valise » avec les 6^{ème} et « collège au cinéma » pour les 6^{ème} et 4^{ème}), l'information a été portée à la connaissance des familles via pronote bien en amont avec des informations « date, heure, financement » et seuls 10% environ des parents ont consulté l'info.

Concernant les absences prévues des enseignants, elles sont indiquées sur pronote (sauf rares omissions) dès qu'elles sont officielles (réception de l'OM). Le protocole de remplacement est mis en œuvre lorsque cela est possible. La difficulté est importante pour mettre en place du remplacement car les professeurs de la classe doivent être disponibles. Cependant le taux de remplacement est très bon au collège, des moyens supplémentaires à la dotation initiale seront demandés prochainement.

2/ Il semblerait que les élèves d'une même classe soient séparés en étude : cela ne leur permet pas de travailler à plusieurs et de s'entraider. De surcroît, la situation est inconfortable pour les plus jeunes qui se font parfois embêter par les plus grands.

Madame Billerot, CPE explique qu'il est impossible de ne pas séparer les élèves lorsqu'ils sont en étude. Les assistants d'éducation ne peuvent pas gérer un groupe de 450 élèves qui bavardent. Il est donc nécessaire de les placer de sorte de limiter les nuisances sonores. Les parents soulignent que plusieurs enseignants demandent aux élèves de travailler en groupe et que s'ils ne peuvent pas le faire en étude, les devoirs sont compliqués à réaliser. Madame Billerot rappelle que les élèves peuvent également se rendre au CDI. Par ailleurs, un classeur sur lequel les enseignants indiquent à la vie scolaire les travaux en groupe demandés sera remis en place.

3/ D'après les retours de nos enfants, les élèves qui étaient au gymnase ou en salle d'arts plastiques n'ont pas participé à l'exercice « Attentat – Intrusion ». Certains élèves n'avaient déjà pas participé à cet exercice l'année dernière pour la même raison. Une procédure est-elle mise en place si une intrusion a réellement lieu pour que tous les enseignants soient informés et que les élèves soient en sécurité.

1^{ère} partie de la question : il est demandé aux établissements de réaliser un exercice « attentat intrusion » une fois par an (avant les vacances de la Toussaint). Cet exercice est réalisé avec les élèves présents dans l'établissement au moment de l'exercice. Pour notre exercice cette année, les élèves en cours d'arts plastiques ont participé. Par contre, ceux présents au gymnase relèvent du dispositif prévu par la commune.

2^{ème} partie de la question : La procédure existe, nous faisons un exercice chaque année : nous apprenons à la communauté éducative à se familiariser avec les mises en sûreté ou les situations d'urgence liées à ce type de situation. Le signal d'alerte de la mise en danger n'est pas optimum mais la collectivité territoriale devrait équiper les établissements des Deux Sèvres de système de sonorisation plus adaptés dans les prochaines semaines. D'autres problématiques demeurent : qui déclenche l'alarme ?.... Les questions autour des exercices « Attentat intrusion » revêtent une importance toute particulière pour le DASEN.

4/ D'après nos enfants, il n'y aurait plus de verrous dans les toilettes des garçons. Est-il prévu de les remplacer.

C'est exact : les sanitaires ont connu une réfection complète au mois de juin avec pose de matériel neuf qui est adapté à l'usage en collectivité. Malheureusement, les élèves ont déjà tout détérioré au point qu'il n'y a plus de verrous. Le collège devra remplacer ces verrous mais nous réfléchissons avec le département à trouver du matériel encore plus résistant car nous n'avons pas les moyens de remplacer le matériel constamment. Le président en appelle à la responsabilité des familles car il est bien dans la compétence des familles que d'apprendre aux enfants le respect des biens et des personnes. Le collège réfléchit à un projet de sensibilisation des élèves mais le président insiste sur le rôle des familles et notamment encourage le collectif des parents d'élèves à s'emparer également de cette problématique.

5/ Serait-il possible d'allouer un budget à l'achat de collections complètes en Français (livres étudiés en classe) afin que les élèves d'un même niveau puissent avoir un livre chacun pour travailler ?

Le président donne la parole à Madame Lehec. La professeure explique que certains ouvrages n'ont pas été retournés les années passées et que le collège n'a pas anticipé les effectifs importants de cette année. Cependant, des moyens de substitution ont été apportés. Madame Melin précise que cette problématique est signalée pour tous les niveaux et non uniquement en 5^{ème}. Le collège s'engage à se renseigner auprès des professeurs de français pour comprendre et envisager des solutions.

6/ Des procédures ont-elles été mises en place contre le harcèlement scolaire ? Les parents et les élèves peuvent-ils être informés de ces procédures.

Le président précise qu'il n'y a pas de cas de harcèlement relevé au collège. Si la question est de savoir si un plan de prévention contre le harcèlement est mis en œuvre, la réponse est oui. Ce plan se décline d'une part par une intervention dans les classes tous les ans par la CPE et l'infirmière. Par ailleurs, un projet plan ambitieux est en cours d'élaboration. Mais ce projet est très coûteux et le collège devra être subventionné pour que nous puissions le développer. Les demandes de subvention sont en cours.

7/ Nous regrettons que les élèves du collège n'aient pas été invités à assister à la cérémonie du 11 novembre, ni à l'exposition mise en place par les élèves de 3^{ème}.

Chaque élève pouvait assister à la cérémonie et visiter l'exposition de Vanzay à laquelle nos élèves de 3^{ème} ont participé. Pour le reste, il n'y avait pas de consigne institutionnelle liée au centenaire et les programmes concernés sont ceux des 3^{èmes}. Les parents se demandent si le collège ne pouvait pas informer et inviter les familles des horaires des cérémonies. Monsieur Meillaud répond que ce n'est pas au collège d'inviter des personnes aux cérémonies organisées par les communes. Madame Janché, représentante de la commune indique que l'information a été diffusée sur les écrans lumineux une semaine en amont des cérémonies.

8/ Suite à la circulaire d'octobre 2018, comment la formation aux premiers secours va-t-elle être mise en place au collège et qui va-t-elle concerner ?

La circulaire d'octobre 2018 concerne la formation des fonctionnaires et assimilés. Le collège n'a pas la compétence de la formation des personnels. Pour les élèves, c'est une circulaire de 2016 qui précise que le pourcentage d'élèves formés doit s'approcher de 80%. Pour le collège, il n'y a pas de formateur et la DSDEN n'a pas encore alloué de moyens ni financiers ni humains.

9/ Quels sont les premiers retours de l'expérience « Silence on lit » ?

Le bilan n'est pas encore réalisé. Il n'y a pas encore eu assez de séances. Nous avons des avis individuels pas encore un bilan exhaustif. Nous reviendrons devant le CA le moment venu. L'expérience semble toutefois positive et va perdurer.

10/ La surveillante partie en congé maternité sera-t-elle bientôt remplacée ?

Elle a été remplacée le lendemain de son absence. Cependant, il existe un délai de carence de 15 jours que le rectorat met en œuvre automatiquement pour les ASSEDUS. La remplaçante est présente depuis le matin même.

11/ Pour finir, les représentants des parents souhaitent apporter quelques commentaires sur ce début d'année :

- Les parents souhaitent un bon congé maternité à Madame Molinari et sont heureux de savoir que son remplacement est assuré.
- Nous remercions M. Meillaud d'avoir transmis suffisamment tôt les documents relatifs au CA.
- Les parents trouvent très agréables que M. Meillaud soit régulièrement présent au portail le matin pour accueillir les élèves.

Le président remercie les parents pour leurs remarques. Effectivement, le président se félicite que le rectorat n'ait pas mis en œuvre le délai de carence concernant l'absence de Madame Molinari.

Il précise qu'il est important pour lui d'être présent à l'entrée du collège que ce soit à l'entrée « piéton » ou à l'entrée bus... Il essaie d'y être le plus souvent possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53.

La secrétaire de séance,

L. Billerot



Le Président,



H. Meillaud